

# Cellule Migrateurs Charente Seudre

---



## Compte rendu COMITE DE PILOTAGE POISSONS MIGRATEURS

---

**Date :** 27 mai 2019

**Lieu :** FDAAPPMA 16, à Gond-Pontouvre

**Participants :**

Présents :

ALBERT François, MIGADO  
ADAM Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
BLACHIER Philippe, CREEA  
BRICHET Gilles, FDAAPPMA 17  
BUARD Eric, CREEA  
DRAGOTTA Alicia, EPTB Charente  
HERAUT Mariette, Conseil Départemental 17  
LEDROIT Marie, SIAH Charente et Péruse  
LUCAS Stéphane, MIGADO  
MAGNANT Michel, Direction Départementale du Territoire 16  
MARCHWICKI Emilie, FDAAPPMA 16  
PERRAULT Alexandre, MIGADO  
POSTIC-PUVIF Audrey, EPTB Charente  
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16  
SOULAT Jeanne, SIAH Charente et Péruse

Excusés :

BERTHIER Caroline, AFB de Poitiers  
BLANC Eric, vice-président du CDPMEM 17  
DDTM 17  
FDAAPPMA 79  
GIRARD Jean-Paul, Président de l'ADAPAEF 17  
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente  
GUILLAUMIE Alain, Président de MIGADO  
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16  
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine, Service Environnement  
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour Garonne  
SIROT Baptiste, EPTB Charente

**Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.**

### Relevé des discussions :

#### 1/ Financement Cellule Migrateurs :

Mme POSTIC-PUIVIF présente le bilan d'activités au 31 décembre 2018 avec la répartition du temps passé par thématique et les principales actions réalisées. Le suivi financier est présenté sur les années en cours et celles où il reste des subventions à percevoir (FEDER), donc de 2014 à 2019. Pour 2019, le budget prévisionnel est de 310 351€. L'Agence de l'Eau participera à 50% des dépenses et la Région à 42% (car certaines actions ne sont pas retenues par la Région).

M. BLACHIER s'interroge sur le taux de participation de la Région et demande si une demande à 50% avait été déposée.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que la Région ne finance pas l'appui technique à la continuité et la communication.

M. LUCAS demande si d'autres partenaires financiers ont été sollicités suite à ce retour de la Région. Il précise que si la Région n'est pas positionnée sur certaines actions, la CMCS peut afficher un autre partenaire. Il est difficilement concevable d'être fin mai et de considérer que l'on est déjà à 18 000€ non financé.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que le reste à financer est à partager entre les 3 structures de la Cellule donc l'équivalent de 6 000€ chacun. Aucun autre partenaire financier n'a été recherché.

M. LUCAS pense qu'il serait intéressant de demander une participation aux collectivités comme les départements.

Mme POSTIC-PUIVIF informe que les départements sont adhérent à l'EPTB et donc participent déjà, notamment sur les sommes non subventionnées (autofinancement).

M. LUCAS poursuit en précisant que MIGADO n'a pas de capacité d'autofinancement. Ce point a été évoqué à plusieurs reprises en réunion Cellule. MIGADO n'ira pas dans des actions qui ne sont pas financées entièrement. MIGADO ne pourra pas prendre en charge la part non financée.

Mme POSTIC-PUIVIF pense que ces discussions doivent avoir lieu en interne au sein de la Cellule. Une réunion d'assemblée sera organisée à ce sujet afin de voir si on supprime simplement les actions non financées ou si l'on recherche d'autres partenaires.

M. LUCAS réitère que MIGADO ne veut pas voir de façon récurrente des prévisionnels avec des actions non financées.

M. BLACHIER s'inscrit sur la même ligne. Le CREEA n'a pas de capacité d'autofinancement. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir des actions non financées de façon structurelle.

M. ADAM demande la part de la continuité dans le montant non financé par la Région. Il souhaiterait avoir les chiffres.

Mme POSTIC-PUIVIF répond qu'elle n'a pas les chiffres détaillés ici mais qu'elle les lui fera passer.

#### 2/ Etude des potentialités piscicoles :

Le budget est de 101 000€. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par EPTB Charente. L'Agence de l'Eau prend en charge 50%, la Région 20% et l'EPTB le reste à financer soit 37 717€.

Actuellement le montage du marché pour la consultation est en cours et sera lancé en début d'été.

### **3/ Habitats et continuité écologique :**

M. ALBERT présente l'état d'avancement de la continuité écologique sur les bassins Charente et Seudre. Au 31 décembre 2018 il y a :

- 138 discussions entreprises dont 41 nouveaux ouvrages en 2018
- 42 démarches engagées dont 22 nouveaux ouvrages en 2018
- 180 rétablissements effectués dont 2 traités en 2018

L'actualisation ramenée sur la base du ROE est présentée avec des cartes. 21% des ouvrages sur le bassin Charente sont traités ou en cours de traitement pour la restauration de la libre circulation piscicole.

M. BLANCHIER souhaite une précision sur les pourcentages affichés en liste 2.

M. ALBERT confirme les chiffres et explique que la différence provient des ouvrages inscrit en liste 2 par rapport à l'ensemble des ouvrages du bassin.

M. ALBERT poursuit en présentant les appuis techniques apportés et les actions en cours sur le territoire.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que si la Cellule ne fait plus son animation « continuité » et les appuis techniques, tout ce travail s'arrête, en lien avec les questions de subventions abordées précédemment.

M. MAGNANT demande quelles sont les relations avec l'AFB et le lien entre ces actions et notre animation car les experts techniques sont l'AFB.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que la sollicitation de la Cellule est faite en lien avec l'AFB.

M. BUARD informe que l'Agence de l'Eau demande aussi l'avis technique de la Cellule sur les dossiers.

M. ALBERT précise que l'avis de la Cellule porte surtout sur l'aspect « espèce » par rapport aux suivis menés par la Cellule.

M. ALBERT poursuit en parlant de l'avancement des travaux sur St Savinien.

Mme HERAUT précise que la mise en eau de la passe multi spécifique est prévue début juin, celle de la passe anguille aura lieu à la mi-juin et le repli de chantier début juillet. La construction de la passe anguille rive gauche est reportée. En admettant que les discussions avec l'AFB soient concluantes rapidement, on serait sur une livraison pour début 2021.

M. LUCAS demande s'il y a déjà des propositions de nouvelles solutions techniques pour cette passe à anguilles en rive gauche.

Mme POSTIC-PUIVIF précise qu'il avait été avancé une proposition par M. CHANSEAU (AFB) sans utiliser l'ovoïde dans la culée béton mais en passant en aérien au-dessus du clapet.

M. LUCAS s'interroge sur le retournement de situation sur cette passe et demande si l'AFB avait été consultée avant les travaux ?

Mme POSTIC-PUIVIF précise que l'AFB Poitiers a été dans toutes les discussions, et ce depuis le début des réflexions, mais les plans d'exécution ont été livrés très tardivement par le bureau d'études pour les passes à anguilles. De plus, les interlocuteurs ont changé en cours de dossier à l'AFB.

Mme HERAUT informe que cela pose des questions de report de chantier notamment pour l'entreprise sur des accords signés. Il faut reboucler cela d'un point de vue juridique.

M. ALBERT poursuit par la proposition de suivi qui est faite sur le piégeage de la passe multi spécifique de Saint-Savinien. Dès l'automne 2019 des tests seront menés en interne. Ensuite, en 2020, plus de 24 jours de piégeages au printemps (avril à juin) sont proposés via un CDD MIGADO au sein de la Cellule (environ 30 000€), financé par le CD17.

Mme HERAUT demande s'il serait possible d'avoir la liste des tâches pour mettre des agents du CD17 en soutien sur l'action.

Mme HERAUT évoque l'étude hydraulique sur la passe et demande des précisions.

M. ALBERT explique qu'il s'agit simplement d'aller vérifier dans la passe les écoulements et leurs vitesses, les attraits.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que cet aspect est demandé dans l'arrêté.

Mme HERAUT complète en expliquant qu'il faudra définir le calage et la localisation des mesures de façon à avoir les éléments nécessaires au droit de la passe à poissons. Cet aspect fera l'objet d'un marché spécifique.

M. MAGNANT informe que pour les DDT ces éléments sont importants pour vérifier le fonctionnement des passes avec des mesures à l'étiage et au moins à 2 ou 3 fois le module.

#### **4/ Suivis des espèces :**

M. ALBERT fait un point sur les débits de la Charente et de la Seudre. Globalement, ils sont en dessous de la moyenne des valeurs observées ces 10 dernières années.

Mme POSTIC-PUIVIF présente les résultats des passages à la station de comptage à Crouin, avec notamment 425 aloses et 4 lamproies marines au 20 mai. Elle poursuit en présentant les suivis en cours sur les aloses. Actuellement, le point le plus haut sur lequel a été identifié des aloses est Juac. Une journée nautique est prévue le 4 juin pour poursuivre l'identification du front de migration. Enfin sont présentés les suivis ADNe, avec 4 stations choisies : Juac, Sireuil, Basseau et Coursac, et la réalisation de la première session de prélèvement les 15 et 17 mai.

Mme POSTIC-PUIVIF passe la parole à Alicia DRAGOTTA qui est en Master 1 Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques (DynEA) pour présenter son stage sur le suivi et les analyses de la population d'aloses sur la Charente. Elle présente les 2 missions principales de son stage : effectuer un calcul de la population « optimale » d'aloses sur la Charente et mettre en place un suivi des alosos sur la Charente.

M. BUARD complète pour informer que dès 2014 des contacts avaient été pris avec les pêcheurs aux carrelets notamment par l'intermédiaire de Jean Paul GIRARD qui était président du Groupement et également président des Pêcheurs amateurs aux engins et filets. Ces premiers contacts avaient permis de sensibiliser les pêcheurs à l'alose. Cela facilite les échanges d'aujourd'hui.

M. LUCAS poursuit en informant que MIGADO effectue depuis 3 ans sur la Garonne un suivi des alosos par pêche à la senne (d'août à décembre). Cette technique est très efficace. Des alosos de la pisciculture de Bruch sont marqués et lâchés dans le milieu et recapturés. Cela permet d'estimer l'état des reproductions naturelles.

M. ALBERT passe la parole à Alexandre PERRAULT qui est en Master 2 Sciences de l'eau Gestion de l'Environnement et des Milieux Aquatiques pour présenter son stage sur le suivi du front de colonisation des anguilles sur la Charente et la Seudre. Il présente le protocole et le planning. Les inventaires débutent le 3 juin pour finir le 5 juillet.

M. BUARD présente en suivant un bilan des captures des poissons migrateurs. Il fait un point sur l'actualisation de la récupération des données. Le SNPE (Suivi National des Pêches aux engins) de l'AFB a mis à jour des nouvelles données notamment au travers du Portail National des Poissons Migrateurs (PONAPOMI) de l'ABF. Il informe également qu'une réunion est prévue avec les pêcheurs professionnels fluviaux le 11 juin pour faire un point avec eux et le Département 17 sur les captures de migrateurs et également la sensibilisation sur les pratiques de pêche.

M. BUARD poursuit en présentant la diffusion d'une note de sensibilisation courant mars des pêcheurs maritimes sur la différenciation des aloses (avec l'IMA et le CDPMEM17) et la récupération d'informations de captures.

#### **4/ Tableaux de Bord :**

M. BUARD présente les tableaux des poissons migrateurs Charente Seudre. La nouveauté concerne la séparation du tableau de bord aloses en 2 tableaux avec un pour chacune des 2 espèces. Également, il présente le bilan de la réunion annuelle du groupe de travail sur les TDB qui a eu lieu le 5 mars 2019 avec la validation des indicateurs et états des populations de 2018.

#### **4/ Le PLAGEPOMI et le protocole cadre silure**

Mme POSTIC-PUIVIF apporte quelques informations sur la prolongation du PLAGEPOMI jusqu'au 22/12/2021. Elle explique aussi qu'au dernier COGEPOMI (14/05/2019) a été présenté la stratégie pour faire l'évaluation du plan actuel et organiser la rédaction du prochain ainsi que la signature d'un protocole cadre Silures en mars 2019. Elle passe la parole à M. ADAM de la DREAL NA pour présenter ce protocole cadre pour limiter l'impact du silure sur les populations de poissons migrateurs.

M. ADAM explique la prise en compte progressive de la problématique de la présence du silure avec une expression d'inquiétudes en COGEPOMI, notamment des pêcheurs professionnels, et le constat de prédation du silure sur les migrateurs et de présence forte sur les sites stratégiques. La question posée est de réfléchir à comment réduire l'impact du silure sur les populations de poissons migrateurs. Ainsi, l'objectif principal du protocole cadre est de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre d'actions expérimentales de prélèvements de silures. Il présente la localisation des actions, la mise en œuvre et le comité de pilotage (composé des signataires : préfet, AFB, AEAG, EDF, EPIDOR, SMEAG, MIGADO, Pêcheurs professionnels).

M. ADAM précise que les fédérations de pêche n'ont pas souhaité adhérer à ce protocole cadre mais elles sont associées de près dans les actions et leurs résultats.

M. LUCAS montre l'intérêt de l'accord cadre pour apporter des éléments sur la sélectivité des engins. Ces expérimentations montrent que les engins utilisés sont efficaces et sélectifs. Il est important pour MIGADO, face à la problématique « urgente » du silure, de pouvoir apporter des éléments de connaissance, de réponse et de gestion de son impact sur les populations de migrateurs.

M. ADAM rappelle les actions menées dernièrement : opération de pêche à l'aval de Golfech, actions sur la Garonne par l'utilisation de verveux mailles de 27, également sur la Dordogne sur les zones de pêches professionnelles, opération menée avec des filets maillants en Gironde. C'est en analysant l'ensemble des résultats de ces expérimentations que des réponses émergeront.

M. LUCAS informe que l'UFBag avait diligenté F. SANTOUL pour estimer la population de silures sur la Garonne et en déterminer l'origine. On passe donc d'une estimation qualitative à une estimation quantitative.

M. ALBERT demande si cette estimation a été faite à partir des données historiques.

M. ADAM répond qu'elle a été faite à partir de données génétiques. L'estimation fait état d'une présence de 40 000 à 50 000 silures et cette estimation serait un minimum.

M. BUARD pense qu'il serait nécessaire de commencer à évaluer les présences de silures sur la Charente.

Mme POSTIC-PUIVIF dit qu'il en est souvent vu en sortie mais sans jamais vraiment les quantifier.

M. ADAM précise que dernièrement les stocks de lamproies sont très bas et la question de l'impact du silure sur ces populations est posée. Cette question doit se faire de façon générale car s'il y a un lien à faire entre les espèces, il va falloir imaginer à avoir des actions sur l'ensemble du territoire. Un point important est également d'identifier, sur le bassin, les endroits non colonisés par le silure, afin de proposer des mesures de gestion sur des espaces « préservés ».

Mme MARCHWICKI poursuit en précisant que les fédérations de pêche ont notamment dans leur PDPG les informations de présence et de densités de silures sur les stations de pêche. Les stations font partie du réseau qui est présent sur l'ensemble du département.

M. ADAM évoque les pêches qui sont réalisées en aval de Golfech. Actuellement, c'est plus de 170 silures qui ont été prélevés. Dans les engins il n'y a pas de migrateurs en prise accessoire. Les silures sont ensuite remis aux pêcheurs professionnels pour être valorisés.

M. LUCAS précise qu'un laboratoire d'expérimentation de valorisation commerciale a été monté. Le silure représenterait un circuit court de commercialisation.

Mme POSTIC-PUIVIF remercie M. ADAM et M. LUCAS pour leurs interventions sur le sujet. La question va être posée sur le bassin Charente et fera probablement l'objet d'une réunion spécifique sur le sujet.

## **5/ Animation et outils d'éducation à l'environnement :**

Au regard du temps restant et de la nécessité de terminer à 11h30, cette partie n'est pas présentée. Les éléments sont sur le diaporama.

La séance est levée à 11h30.

## **6/ Sortie sur le terrain**

Une sortie sur le terrain est organisée l'après-midi avec la visite de la microcentrale de La Chapelle qui est équipée de deux vis d'Archimède ichtyocompatibles. Nous avons eu l'accord de visite et des documents de présentation par Etienne BRAUD, Responsable Technique d'Exploitation. Sur le site c'est Nicolas SUANEZ, le gardien, qui accueille le groupe et fait la présentation.

Extrait de la brochure détaillant la microcentrale de La Chapelle :

*Le groupe GREEN CITY ENERGY est une entité franco-allemande qui développe et exploite des projets 100% énergies renouvelables depuis plus de 20 ans. Implantée à Toulouse depuis 2010, la filiale, GREEN CITY ENERGY France, développe et exploite des projets d'énergies renouvelables partout en France et principalement des centrales hydroélectriques.*

*Acteur de la transition énergétique, son modèle de financement repose sur la création de fonds d'investissement participatifs ouverts au grand public, garantissant d'investir dans des placements verts et non spéculatifs.*

*C'est dans ce contexte que l'ancienne usine hydroélectrique de La Chapelle située en Charente s'est vue dotée d'un programme de modernisation et d'optimisation.*

*Le choix technologique pour remplacer les vieilles turbines obsolètes s'est rapidement orienté vers l'installation de deux vis d'Archimède. D'une longueur de 8 m et d'un diamètre de 4,3 m, les vis installées sur le site de La Chapelle sont à ce jour les plus grandes jamais installées en France.*

*Les vis d'Archimède présentent un intérêt écologique majeur puisqu'elles n'induisent que très peu, voir aucun dommage à la dévalaison des espèces locales. Par ailleurs, ces installations ne créent aucune différence de pression, le poisson n'est donc aucunement perturbé en sortant de l'ouvrage. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le FREE PC ont été associés de près au projet par l'attribution de financements dans le cadre de leur programme opérationnel de soutien à l'environnement et aux énergies renouvelables.*

*La réalisation de ce projet a nécessité 6 mois de travaux et la prise en compte de nombreux paramètres environnementaux. La mise en service de la centrale hydroélectrique a été faite en novembre 2013. Les objectifs attendus en termes de protection des milieux naturels sont désormais atteints. La centrale hydroélectrique, d'une puissance de 400 KW, devrait permettre de répondre à la consommation moyenne de près de 630 foyers par an.*

*Conciliant protection de l'environnement et production d'énergie renouvelable, GREEN CITY ENERGY France souhaite désormais associer un projet pédagogique à sa démarche. En permettant aux écoles de La Chapelle, Ambérac et Marcillac de visiter sa centrale, la société souhaite sensibiliser le jeune public aux énergies renouvelables et à la protection des milieux naturels.*

La visite se termine vers 16h30.